

# Urbanisme - Plaine-Haute

---

Mise à jour le 15 octobre  
2020

## Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2020.

Les documents sont consultables sur le

[Géoportail de l'urbanisme \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

# Les procédures en cours

# Modification simplifiée n°2 de Plaine-Haute

Par délibération 194-2023 en date du 21 septembre 2023, Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la modification simplifiée n°2 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Plaine-Haute.

La modification consiste à instaurer un linéaire de protection commerciale afin de préserver le tissu et la diversité commerciale existant sur la commune.

# Instauration du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 27 février 2020, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a soumis au droit de préemption urbain toutes les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) de la commune.

# Déclaration Préalable pour les clôtures

Par délibération (N°DB-056-2020) en date du 27 février 2020, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal de Plaine-Haute, sauf ceux nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

